

BMed1 – Informations Examens

Isabelle Charrière, Dre méd.

Conseillère aux études BMed

Isabelle.charriere@unifr.ch

Tél. 026 300 85 80

PER13, 2.02 (Mo/Di)

→ [Moodle SMH/SME.00000 - Informationen](#)

Documents de référence

- **Règlement** du 25 mai 2020 pour l'obtention du Bachelor of Medicine (→ [LINK](#))
- **Plan d'études** pour l'obtention du Bachelor of Medicine en médecine humaine (→ [LINK](#))
 - + Annexe au plan d'études de la médecine humaine - Modalités d'évaluation des UE du Bachelor of Medicine (→ [LINK](#))

Promotion en 2^{ème} et en 3^{ème} année d'études

Art. 6 du Règlement:

- Les **60 crédits ECTS** de la 1^e année doivent être acquis pour accéder au programme d'études de la 2^e année.
- De même, les 60 crédits ECTS de la 2^e année doivent être acquis pour accéder au programme d'études de la 3^e année.

1 année d'études à plein temps →

→ **60 points ECTS**

(1500 – 1800 heures de travail; 2.5-3.0 h/ECTS)

([European Credit Transfer and Accumulation System](#))

The European Credit Transfer and Accumulation System (ECTS) is a tool of the European Higher Education Area for making studies and courses more transparent. (...)

60 crédits ECTS

sont acquis après

réussite d'un programme d'études de 60 ECTS (réussite d'une année d'études à plein temps)

↔ **procédure de validation**

1^{ère} année d'études - 60 ECTS

Programme d'études et évaluation de la première année (semestres 1 et 2)

Code		ECTS par épreuve	ECTS par UE
SMH.0110E	Physique et chimie pour étudiant-e-s en médecine (épreuve)	12	
SPH.01500	Physique pour étudiant-e-s en médecine		6
SCH.01500	Chimie générale pour étudiant-e-s en médecine		6
SMH.0122E	Bases biomédicales Ia – Introduction aux systèmes (épreuve)	13.5	
SMH.01203	Introduction aux systèmes		3
SBL.01501	Biologie de la cellule		4
SBL.01500	Fondements de génétique		3
SMH.01211	Transmission et traitement de l'information biologique 1		1.5
SMH.01221	Locomotion 1		1.5
SMH.01231	Peau		0.5
	Introduction à la pratique de la médecine	2	
SMH.01301	Introduction à la pratique de la médecine		2
SMH.0213E	Bases biomédicales Ib – Systèmes I (épreuve)	10.75	
SMH.02111	Transmission et traitement de l'information biologique 2		2.5
SMH.02121	Locomotion 2		1.5
SMH.02131	Embryologie médicale		1.5
SMH.02141	Introduction à l'imagerie médicale		0.75
SMH.02151	Sang I		2.5
SMH.02161	Systèmes génitaux – Reproduction et sexualité I		2
SMH.0223E	Bases biomédicales Ic – Santé publique I – Pensée et méthodologie scientifiques I (épreuve)	9	
SBC.02104	Biomolécules et métabolisme		6
SMH.02211	Santé publique I		1
SMH.02221	Pensée et méthodologie scientifiques I		2
SMH.0236E	Medical Humanities I – Médecine psychosociale I (épreuve)	5.5	
SMH.02308	Médecine psychosociale I		2
SMH.02306	Medical Humanities I		3.5
SMH.0241E	Anatomie – Histologie (épreuve)	7.25	
SMH.02403	Anatomie de l'appareil locomoteur		4.5
SMH.02404	Histologie I (travaux pratiques)		2.75
			60

Paquets de validations

Art. 15 du Règlement:

Les unités d'enseignement sont groupées en paquets de validation:

- la 1^e année d'études est constituée de deux paquets de validation;
- la 2^e année d'études est constituée de deux paquets de validation;
- la 3^e année d'études est constituée de trois paquets de validation.

1^{ère} année – 2 paquets de validation (PV)

Programme d'études et évaluation de la première année (semestres 1 et 2)

Code		ECTS par épreuve	ECTS par UE
SMH.0110E	Physique et chimie pour étudiant-e-s en médecine (épreuve)	12	
SPH.01500	Physique pour étudiant-e-s en médecine		6
SCH.01500	Chimie générale pour étudiant-e-s en médecine		6
SMH.0122E	Bases biomédicales Ia – Introduction aux systèmes (épreuve)	13.5	
SMH.01203	Introduction aux systèmes		3
SBL.01501	Biologie de la cellule		4
SBL.01500	Fondements de génétique		3
SMH.01211	Transmission et traitement de l'information biologique 1		1.5
SMH.01221	Locomotion 1		1.5
SMH.01231	Peau		0.5
	Introduction à la pratique de la médecine	2	
SMH.01301	Introduction à la pratique de la médecine		2

SMH.0213E	Bases biomédicales Ib – Systèmes I (épreuve)	10.75	
SMH.02111	Transmission et traitement de l'information biologique 2		2.5
SMH.02121	Locomotion 2		1.5
SMH.02131	Embryologie médicale		1.5
SMH.02141	Introduction à l'imagerie médicale		0.75
SMH.02151	Sang I		2.5
SMH.02161	Systèmes génitaux – Reproduction et sexualité I		2
SMH.0223E	Bases biomédicales Ic – Santé publique I – Pensée et méthodologie scientifiques I (épreuve)	9	
SBC.02104	Biomolécules et métabolisme		6
SMH.02211	Santé publique I		1
SMH.02221	Pensée et méthodologie scientifiques I		2
SMH.0236E	Medical Humanities I – Médecine psychosociale I (épreuve)	5.5	
SMH.02308	Médecine psychosociale I		2
SMH.02306	Medical Humanities I		3.5
SMH.0241E	Anatomie – Histologie (épreuve)	7.25	
SMH.02403	Anatomie de l'appareil locomoteur		4.5
SMH.02404	Histologie I (travaux pratiques)		2.75

1. Anrechnungseinheit (≈HS) - 27,5 ECTS

2. Anrechnungseinheit (≈FS) - 32,5 ECTS

Réussite d'un paquet de validation

Art. 16 du Règlement

- Les points ECTS attribués à chaque unité d'enseignement sont acquis comme crédits au sein d'un paquet de validation pour autant que:
 1. la moyenne **arrondie au dixième *** des notes, pondérées par le nombre de points ECTS concernés, soit au moins 4.0
 2. aucune note ne soit égale à 1.0
 3. les critères spécifiques d'évaluation autres que des notes (présence active, rapports, etc.) soient remplis
(BMed1: IntroMed / UE SMH.01301)

*** !! arrondie au dixième inférieur !!**

1^{ère} année – 2 paquets de validation (PV)

Programme d'études et évaluation de la première année (semestres 1 et 2)

Code		ECTS par épreuve	ECTS par UE
SMH.0110E	Physique et chimie pour étudiant-e-s en médecine (épreuve)	12	
SPH.01500	Physique pour étudiant-e-s en médecine		6
SCH.01500	Chimie générale pour étudiant-e-s en médecine		6
SMH.0122E	Bases biomédicales Ia – Introduction aux systèmes (épreuve)	13.5	
SMH.01203	Introduction aux systèmes		3
SBL.01501	Biologie de la cellule		4
SBL.01500	Fondements de génétique		3
SMH.01211	Transmission et traitement de l'information biologique 1		1.5
SMH.01221	Locomotion 1		1.5
SMH.01231	Peau		0.5
	Introduction à la pratique de la médecine	2	
SMH.01301	Introduction à la pratique de la médecine		2

Medical Human. + TP Histologie: SA + SP

SMH.0213E	Bases biomédicales Ib – Systèmes I (épreuve)	10.75	
SMH.02111	Transmission et traitement de l'information biologique 2		2.5
SMH.02121	Locomotion 2		1.5
SMH.02131	Embryologie médicale		1.5
SMH.02141	Introduction à l'imagerie médicale		0.75
SMH.02151	Sang I		2.5
SMH.02161	Systèmes génitaux – Reproduction et sexualité I		2
SMH.0223E	Bases biomédicales Ic – Santé publique I – Pensée et méthodologie scientifiques I (épreuve)	9	
SBC.02104	Biomolécules et métabolisme		6
SMH.02211	Santé publique I		1
SMH.02221	Pensée et méthodologie scientifiques I		2
SMH.0236E	Medical Humanities I – Médecine psychosociale I (épreuve)	5.5	
SMH.02308	Médecine psychosociale I		2
SMH.02306	Medical Humanities I		3.5
SMH.0241E	Anatomie – Histologie (épreuve)	7.25	
SMH.02403	Anatomie de l'appareil locomoteur		4.5
SMH.02404	Histologie I (travaux pratiques)		2.75

1^e paquet de validation (≈SA) - 27,5 ECTS

2^e paquet de validation (≈SA) - 32,5 ECTS

Choix d'une session

Art. 10 du Règlement:

Tous les examens des unités d'enseignement d'un même paquet de validation sont passés lors d'une seule et même session.

Examens du paquet de validation du SA:

→ Session d'hiver et/ou d'automne

Examens du paquet de validation du SP:

→ Session d'été et/ou d'automne

(→ [LINK](#))

Pas d'obligation de se présenter à la première sessions possible !

Répétition des examens d'un paquet de validation

Art. 17 du Règlement

1. Les étudiants et étudiantes qui ont échoué à un paquet de validation peuvent en répéter l'évaluation deux fois.

!! 3 essais !!

Il faut répéter toutes les épreuves d'un paquet de validation, y. c. celles dont la note est ≥ 4 .

2. Si la moyenne des notes obtenue aux épreuves d'un paquet de validation est égale ou supérieure à 4.0, l'évaluation ne peut pas être répétée.

Promotion en 2^{ème} et en 3^{ème} année - Complément

- Aucune compensation entre les deux paquets de validation.
- Les étudiant-e-s qui n'ont réussi qu'un des deux paquets de validation à la fin de l'année académique ne réptètent que celui qu'ils n'ont pas réussi.

Durée des études du BMed

Art. 7 du Règlement

Les crédits ECTS de la première année doivent être acquis (...) au plus tard à la fin du 4^e semestre. Les étudiants et étudiantes qui ne remplissent pas cette condition sont définitivement exclu-e-s des études en médecine humaine à l'Université de Fribourg..

Les crédits ECTS exigés pour l'obtention du BMed doivent être acquis (...) au plus tard à la fin du 12^e semestre.

Art. 8 Dépassement de la durée d'études maximale

Demande de prolongation: à adresser au Doyen avant le début du 4^e semestre

Admission aux examens

Art. 11 du Règlement

→ Conditions d'admission remplies (présence aux enseignements avec participation obligatoire)

→ Inscription dans les délais

Examens - Informations complémentaires I (SecMed) (→ [LINK](#))

Sessions - Dates

ECTS – Points d'examen - Durée – Modalités

Informations générales BMed et BMS

Examens - Informations complémentaires II (FacSciMed)

Inscription et retrait (→ [LINK](#))

Communication des résultats (→ [LINK](#))

Consultation des examens (→ [LINK](#))

Réclamations et recours (→ [LINK](#))

Relevés de prestations (→ [LINK](#))

Plan d'études du BMed

- A lire s. v. p. !!
- Stage de soins aux malades (page 7)

Pour obtenir le BMed, l'étudiant-e doit en outre impérativement avoir effectué un stage de soins aux malades d'une durée de 4 semaines, sans interruption. Les directives relatives à ce stage et d'autres informations sont publiées sur le site web de la section Médecine (→ [LINK](#)). Les étudiant-e-s effectuant leur service militaire dans les troupes sanitaires ainsi que ceux et celles qui ont déjà accompli une formation dans le domaine de la santé (infirmier-ère, ambulancier-ère) sont dispensé-e-s de ce stage.

Attestation de stage → beatrice.jutzi@unifr.ch

An wen soll ich mich wenden ? *A qui dois-je m'adresser ?*

Studienberatung und Kontakte
(BMed)

(→ [LINK](#))

Conseil aux études et contacts
(BMed)

(→ [LINK](#))



Conseil aux études et contacts

Bachelor of Medicine (BMed)	▼
Bachelor of Science en sciences biomédicales (BScBMS)	▼
Bachelor und Master en Sciences du mouvement et du sport (SSM)	▼
Master of Medicine (MMed)	▼
Specialized Master of Science in Experimental Biomedical Research (MScEBR)	▼
Master of Science en sciences biomédicales - Université de Berne	▼
Inscriptions unités d'enseignement et examens / portail étudiants	▼
Relevés de prestation et attestations (décanat)	▼
Service militaire pendant les études	▼
Prestations administratives pour les étudiant-e-s de l'UniFR	▼



Activités sur le campus

Agenda, associations, sport, culture & vie sociale

[Plus →](#)

Uni-Info - Etudiant·e·s

Uni-Info fournit des informations pratiques sur les études (cours, examens, Campus Card, etc.) et la vie à Fribourg en générale (logement, jobs, sport, etc.).
En plus des différentes informations, Uni-Info offre [certaines prestations](#).



[Vie académique →](#)



[Vie étudiante →](#)



Bourse aux jobs

[Consultez les offres d'emploi →](#)



Bourse aux logements

[Consultez les offres de logements →](#)

Contact:

Guichet Miséricorde (MIS10)

Vendredi, 06.09.
10h00-15h00
Dès le 09.09.2024
Lundi - vendredi:
09h00 - 17h00

Fermé:

01.11.
15.11.

Guichet Pérolles (PER20)

Dès le 09.09.2024
Lu-Ma, Je-Ve
12h00-14h30

Fermé:

01.11.
15.11.

Email: uni-info@unifr.ch
Téléphone: 026 300 95 90

[Portail MyUnifr →](#)

[Calendrier académique](#)

Uni-Info
(→ **LINK**)

Eine kleine Runde durch...

Un petit tour à travers...

- La page web de l'**UniFr** (→ [LINK](#))
- La page web de la **FacSciMed** (→ [LINK](#))
 - Pour le BMed: surtout*
 - Règlements et plans d'études (→ [LINK](#))
 - Informations pratiques (→ [LINK](#))
- La **Section médecine** (→ [LINK](#))
 - Pour le BMed: surtout «Etudes»* →
 - Bachelor en médecine humaine (→ [LINK](#))
 - Conseil aux études et contact (→ [LINK](#))
- **Moodle** (→ [LINK](#))
 - [MED1 - Compétences cliniques \[HS 24 - FS 25\]](#) [i](#) 🔑
 - [MED1 - MedHum \[HS 24 - FS 25\]](#) [i](#) 🔑
 - [MED1 / BMS1 \[HS 24\]](#) [i](#) 🔑
 - [SMH/SME.00000 - Informationen](#) [i](#) 🔒
 - [SMH/SME.00000 - UE-Hefte & -Pläne](#) [i](#) 🔑